

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE****Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités**

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé Sécurité Nationale compagnie d'assurance (nom utilisé au Québec par Security National Insurance Company) à exercer ses activités d'assureur au Québec dans les catégories supplémentaires « assurance des chaudières et des machines » et « assurance contre le détournement ».

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la Loi sur les assureurs, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 7 décembre 2022